

DEPARTEMENT DU GERS

Communauté de Communes
DES COTEAUX ARRATS GIMONE

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date convocation : 18/09//2015
Date de séance : 24/09/2015
Date d'affichage : 2.10.15
Numéro d'ordre : 2015-09-056

Nombre de conseillers		
Exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	50	54

L'an deux mille quinze, le jeudi 24 septembre, le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en la commune de Simorre, en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre DUFFAUT.

Etaient présents : Pierre DUFFAUT, Jean Claude BADY, Jean Vincent PISONI, Christophe MEAU, Catherine HEURTEUX, Stéphanie CORNEILLE, Michel ANGELE, André PICCIN, Françoise DASTUGUE, Jacques SERIN, Daniel DANFLOUS, Sergine AGEORGES, Daniel ZAÏNA, Brigitte SAINT MARTIN, Gérard ROHRIG, Jean CERDA, Jean Claude DUFFAUT, Claire BRIAT, Régis DARIES, Véronique CASTEX, Sylvie LAFFORGUE, Bruno GABRIEL, Georges DE LORENZI, Pierre MUN, Pierre ROUMEGUERE, Georges DALLIES, Gérard FAURE, Arnaud WADEL, Bruno BODART, Éric ANGELE, Evelyne BURGAN DELMAS, Jean Luc BOAS, Gérard ARIES, Jacques BORTOLUSSI, Bernard MARESTAING (suppléant de Jean Michel VERNIS), Chantal LABEDAN, Jean Louis BORCA (suppléant de Francis CHABROL), Francis LAGUIDON, André MARQUISSEAU, Joël BERNADOT, Pierre TRUILLE BAURENS, Guy de GALARD, Jean Pierre SALERS, Francis DUMONT, Alain CARRIERE, Paul BURGAN, André LAFFONT, Éric TRUFFI, Fabrice POURCET, Bernard MONLIBOS.

Le quorum est atteint

Etaient absents excusés : Alain de SCORRAILLE, Séverine CARCHON.
Etaient absents: Christophe LABBE, Pierre AIROLDI.

Etaient absents excusés avec procuration :
Chantal CASASOLA a donné procuration à Pierre DUFFAUT.
Sylvie VARIN a donné procuration à Jean Claude DUFFAUT.
Sandrine DEDIEU a donné procuration à Bruno GABRIEL
Éric BALDUCCI a donné procuration à Alain CARRIERE

Secrétaire de séance : Bernard MONLIBOS

Objet : Durée d'amortissement du matériel informatique dont le coût d'achat est inférieur à 2 000€

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 23 septembre 2014, le conseil communautaire avait fixé la durée des amortissements en fonction de la catégorie des biens. La durée d'amortissement du matériel informatique avait été entérinée à 6 ans.

Toutefois, afin de ne pas étendre les écritures d'amortissement du petit matériel informatique sur plusieurs exercices comptables, Monsieur le Président propose de passer à 2 ans la durée d'amortissement de tout matériel informatique dont le coût d'achat est inférieur à 2000€.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la durée d'amortissement du matériel informatique (coût d'achat inférieur à 2 000€) sur 2 ans,
- Autorise Monsieur le Président à procéder aux écritures nécessaires.

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
des Coteaux Arrats Gimone
DUFFAUT Pierre